

Besoin d'un conseil, d'un avis technique, vos contacts :

Syndicat Mixte des 3 Rivières

En mairie d'Épernon
8, rue du Général Leclerc
28230 EPERNON

Technicien rivières

Mathieu DEVILLE
Nicolas ROUSSEAU
02 37 83 48 34
contact@sm3rivières28-78.fr

Police de l'Eau

Eure-et-Loir
DDT Chartes
02 37 20 40 60

Yvelines

DDT Versailles
01 30 84 30 00

En cas d'urgence (pollution, ...)

Pompiers 18 ou 112
Gendarmerie 17

*Tous pouvez aussi contacter votre
mairie.*



Eure & Loir
CONSEIL GÉNÉRAL



SYNDICAT 3 RIVIÈRES
Drouette - Guesle - Guéville

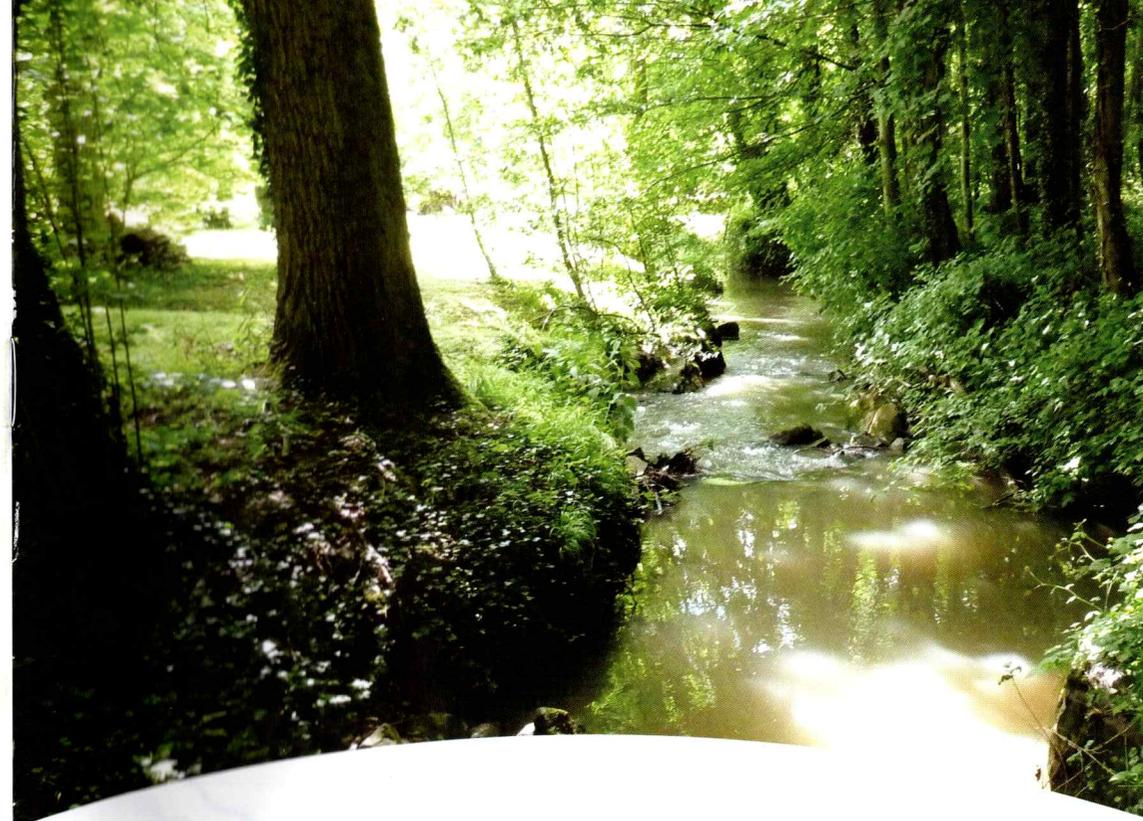


Yvelines
Conseil général

Ce guide a été réalisé par le Syndicat Mixte des 3 Rivières en partenariat avec Veolia Eau

Directeur de la publication : Claude CHAUVIN

Crédit photographique : Sylvestre BOICHARD, Pascal LEMAIRE, Philippe CHEVREL



Le Guide de vos rivières

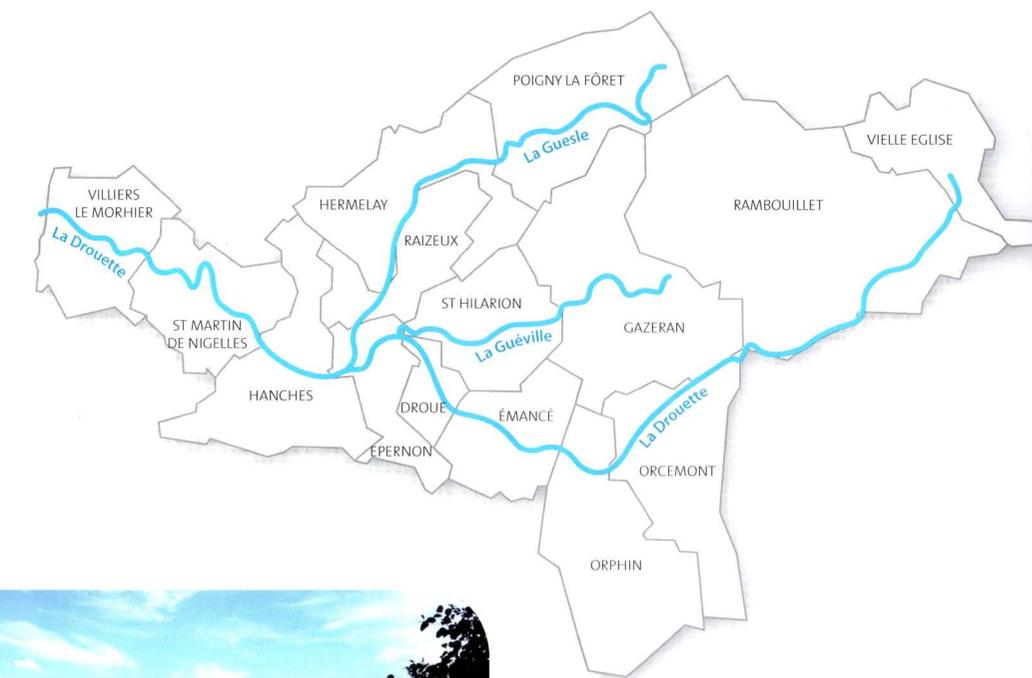
LA DROUETTE, LA GUESLE ET LA GUÉVILLE



SYNDICAT 3 RIVIÈRES
Drouette - Guesle - Guéville

Vos trois rivières en quelques chiffres

- ◇ Un territoire de 242 km² s'étendant sur 27 communes* et regroupant plus de 50 000 habitants.
- ◇ Un réseau de 124 km de rivières et ruisseaux soit 248 km de berges à entretenir.
- ◇ Un débit moyen d'environ 970 litres par seconde au niveau de sa jonction avec l'Eure mais pouvant atteindre 15 000 litres par seconde en période de crue.
- ◇ Plus de 100 hectares d'étangs et de retenues d'eau.
- ◇ Près de 50 ouvrages hydrauliques (vannes, moines, clapets, etc.).



*dont 15 communes qui forment le syndicat et qui englobent 88% du bassin versant : Droue sur Drouette, Émancé, Epernon, Gazeran, Hanches, Hermeray, Orcefont, Orphin, Poigny la forêt, Raizeux, Rambouillet, Sonchamp, Saint Hilarion, Saint Martin de Nigelles, Villiers le Morhier.

Ensemble, donnons un nouveau souffle à nos 3 rivières...



La Drouette à Orphin

Chers amis de nos rivières

Riverains, promeneurs, pêcheurs, amoureux de la nature, ou simplement habitants du Sud-Yvelines, ce guide est le vôtre, pour vous aider à une meilleure approche au quotidien de ces milieux aquatiques, devenus si fragiles aujourd'hui.

Un peu d'histoire...

C'est le 29 juin 1847, sous Louis Philippe, Roi des Français, que le 1^{er} Syndicat des 3 rivières voit le jour, et c'est en 1990 qu'il prend sa structure qui évolue au fil du temps.

La mission ...

Le Syndicat Mixte des 3 rivières a pour mission de mener une politique globale d'aménagement de la Drouette, la Guesle et de la Guéville, et d'amélioration de la qualité des eaux ainsi que la mise en valeur du patrimoine naturel. Pour cela, le Syndicat œuvre au quotidien pour la surveillance des cours d'eau, la gestion de certains ouvrages hydrauliques, la mise en œuvre d'interventions d'entretien et de travaux, y compris lors de situations urgentes.

Des enjeux

Les cours d'eau sont des milieux vivants dans lesquelles des espèces aquatiques se déplacent (poissons, insectes...), des végétaux se développent et où des sédiments sont transportés (graviers, cailloux...). La circulation des animaux et des sédiments, ainsi que le développement des végétaux sont indispensables à l'équilibre naturel des rivières.

Aujourd'hui, cet équilibre est parfois altéré par des pollutions, des aménagements construits par l'homme... et les rivières sont en mauvaise santé.

Pour demain

Afin de redonner libre-cours à nos 3 rivières, le Syndicat se lance en 2016 dans la mise en place d'un Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) qui permettra de réaliser un diagnostic précis de l'état de nos rivières et de programmer l'entretien et les travaux nécessaires à l'atteinte du bon état au cours des prochaines années.

Ce PPRE permettra alors de répondre aux exigences et objectifs fixés par les politiques publiques de l'eau (Directive Européenne Cadre sur l'Eau, Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques...).

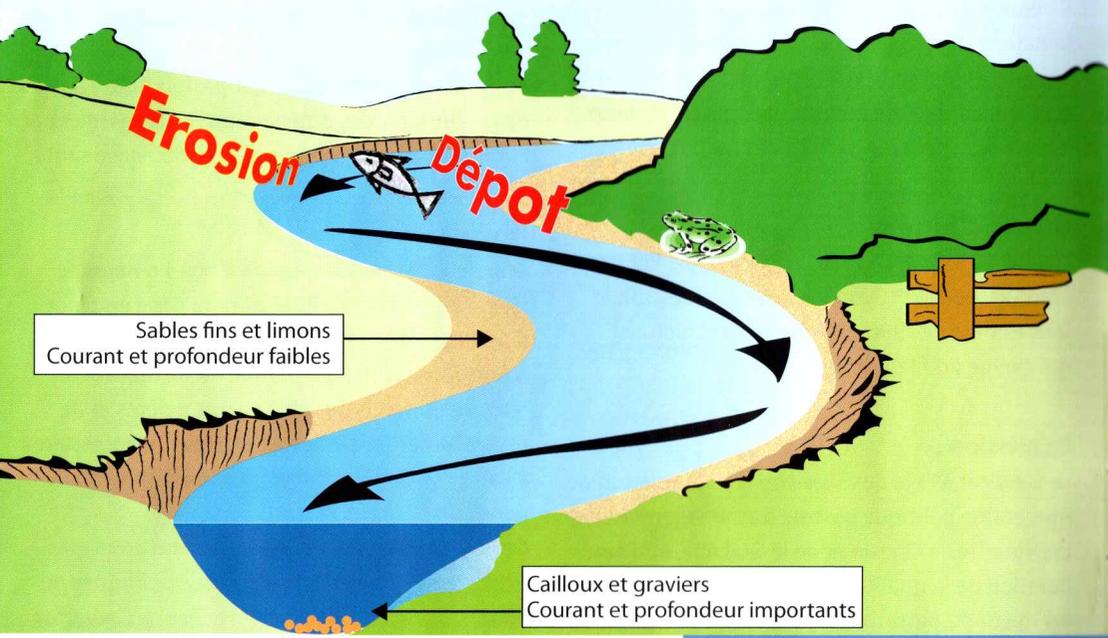
Dès à présent...

Ce guide doit vous aider à mieux comprendre ces « joyaux » de la nature, à préserver sans modération, dès aujourd'hui et surtout pour demain.

Mais une rivière, c'est quoi ?

Tranquille filet d'eau en été pouvant prendre des allures torrentielles pendant les crues, la rivière est un milieu dynamique en constante mutation. Elle est le résultat de la lutte sans fin de l'eau et de la terre. Cette rencontre engendre naturellement une très grande diversité dans son parcours, sa vitesse, sa morphologie (profondeur, largeur) et dans ses sédiments (limons, sables, graviers, cailloux).

Les cours d'eau sont ou ont été utilisés voire nécessaires pour de nombreuses activités humaines. Energie hydraulique, ressource en eau, évacuation naturelle des pluies ou des eaux usées, pêche, ses services rendus sont multiples. Mais la rivière c'est aussi un patrimoine naturel majeur pour le bien être de tous. Ses rives sont des lieux de promenade et de détente recherchés.



Vos rivières, coeur de nature



Libellule



Grenouille en métamorphose



Grenouille adulte



Anguille



Martin pêcheur

A l'approche de la Petite Beauce, vos rivières sont riches d'une biodiversité d'exception. Issues du massif forestier de Rambouillet (classé en 2009 comme forêt de protection), elles abritent des poissons devenus rares comme la Lamproie de Planer ou l'Anguille. De nombreux insectes et amphibiens viennent également s'y reproduire. Sur ses berges, une végétation spécifique se développe et sert d'abri à de nombreux animaux comme le vif Martin Pêcheur ou le farouche Chevreuil.



Un monde luxuriant à découvrir près de chez vous

Un « joyau naturel »...



La fragilité de ce milieu aquatique n'est plus à prouver. Au cours des siècles, différents usages ont profondément altéré le fonctionnement des cours d'eau. Pollution, assèchement des zones humides, canalisation des rivières, création de barrages, pompage, bétonnage des sols, agriculture intensive, l'origine des nuisances a de multiples facettes.

La Directive Européenne Cadre sur l'Eau, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ou encore le Grenelle de l'Environnement ont posé le cadre d'une nouvelle approche. Aujourd'hui, l'objectif est de retrouver des rivières vivantes et en bonne santé. Aussi, quel que soit votre relation avec les milieux aquatiques (propriétaire riverain, agriculteur, pêcheur, promeneur...), vous pouvez agir pour une meilleure qualité de la rivière.



...à protéger ensemble

A chaque problème...

Les stations d'épuration rejettent les eaux traitées dans la rivière.

De nombreux déchets et substances toxiques se retrouvent dans les cours d'eau.

Le bétonnage des sols empêche l'infiltration de l'eau. Les nappes phréatiques s'assèchent et les crues s'aggravent.

Les pesticides et les engrais polluent les milieux aquatiques. Ces substances se répandent très facilement dans l'eau. Saviez-vous que plusieurs espèces de crustacés, d'éphémères et de libellules ont presque disparu à cause des insecticides ?

Les zones humides disparaissent à grande vitesse. Pourtant leur rôle d'épuration de l'eau, de régulation des crues ou de réservoir de biodiversité est crucial.

... sa solution

Votre station d'épuration se doit d'être efficace. Pour ce faire, attention à ne pas rejeter de substances dans votre réseau pouvant nuire (huile, médicaments, pesticides, peinture).

Ce que vous jetez dans la rue ou dans les caniveaux s'écoule dans la rivière. Pensez à votre poubelle ou à votre déchetterie.

Des solutions techniques existent : la création de puisards, l'enherbement des toitures ou des parkings, l'utilisation de gravillons.

Il ne faut jamais les utiliser avant une pluie ou à moins de 5 mètres d'une rivière ou d'un autre point d'eau (fossés, puits, mares). De nombreuses solutions permettent d'en limiter l'usage (paillage, insecte auxiliaire, désherbage thermique, compost, etc.).

Préservez-les ! Des aides existent pour les restaurer là où elles ont été détruites. Pourquoi ne pas créer vous-même une petite mare au fond de votre jardin ?



En cas de pollution accidentelle, contactez-nous !

Ainsi que notre mairie

Je vis près d'une rivière...

« Une législation spécifique aux cours d'eau a été mise en place. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire. »



La propriété privée : pour les cours d'eau non navigables, chaque propriétaire d'une berge possède aussi le fond de la rivière jusqu'à sa moitié. Par contre l'eau et la faune aquatique font partie du bien commun. La pêche et le prélèvement d'eau sont donc réglementés. (article L215-14 du code de l'environnement)

Pour les biefs des anciens moulins, la législation est différente.

Responsabilité et entretien : c'est au propriétaire d'entretenir la rivière. Taille des végétaux, retrait des embâcles, entretien et gestion des ouvrages hydrauliques sont donc à sa charge. Il est responsable des nuisances entraînées par sa non-intervention. Sur les terrains communaux, c'est le syndicat qui réalise ces actions (10 km de berges entretenus par an).

Travaux lourds en rivière : les cours d'eau sont des milieux vivants et complexes. La moindre modification peut avoir des répercussions inattendues et parfois désastreuses. Certains aménagements (curage, protection de berges, vidange ou création d'étangs, etc.) sont soumis à une législation particulière.



Limite de propriété



... que dois-je savoir ?

« En tant que propriétaire riverain, vous êtes aux premières loges de ce magnifique environnement. Vous pouvez favoriser son épanouissement de diverses façons. »

La végétation de berge joue un rôle très important en fournissant nourriture et abri à de nombreux animaux. De plus, elle permet de maintenir les berges, d'épurer et de rafraîchir l'eau.

Une pelouse rase en bordure de berge est un désert écologique qui nécessite l'installation de protections de berge coûteuses. Un cordon d'arbres adaptés (aulne, frêne, saule, noisetier) et d'hélophytes (jonc, iris, etc.) est préférable.



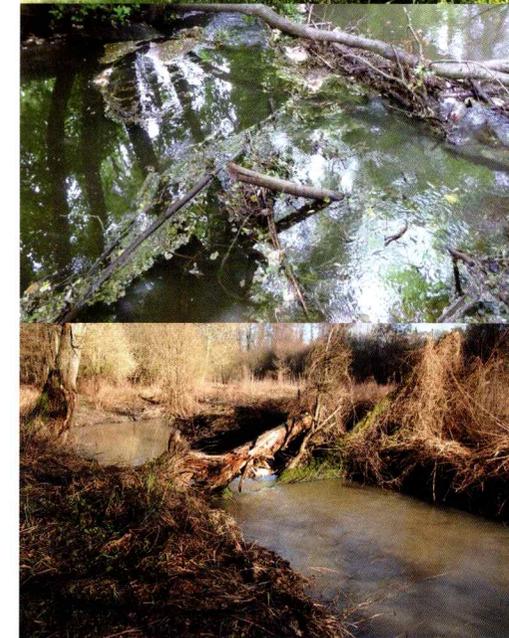
Pelouse rase à proscrire



Végétation luxuriante à privilégier

Bien souvent, il suffit d'entretenir de façon plus sélective une bande de quelques mètres en bordure de cours d'eau pour qu'une végétation adaptée apparaisse. Par exemple, vous pouvez attendre la fin de l'automne pour la faucher.

Les embâcles sont des obstacles à l'écoulement de l'eau (troncs d'arbre, déchets). Lorsqu'ils sont naturels et que votre habitation se situe suffisamment loin, il est très intéressant de les laisser dans la rivière. En effet, ils jouent un rôle majeur pour de nombreux animaux en leur fournissant abri et nourriture. De plus, en période de crue, ils permettent de retenir une partie de l'eau et limitent ainsi les débordements plus bas sur la rivière.



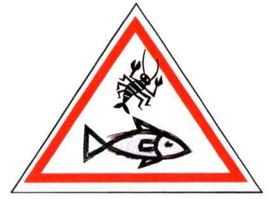
La libre circulation des animaux et des sédiments, pourquoi est-ce important ?

Les cours d'eau sont des voies de communication pour de nombreux organismes aquatiques mais permettent aussi le transit des sédiments. En effet, les rivières transportent des quantités importantes de matières solides (limon, sable, gravier) indispensables à l'équilibre naturel du cours d'eau.



Les nombreux ouvrages hydrauliques (vanne, petit barrage, buse, etc.) qui jalonnent vos rivières ont fortement altéré cette circulation. De ce fait, les populations d'organismes aquatiques se trouvent enfermées sur de petits linéaires de cours d'eau. De plus, le cheminement des sédiments est bloquée. Ceux-ci vont s'accumuler avant le barrage créant un envasement et manquer plus loin, entraînant divers désagréments (enfouissement du lit, érosion des berges, disparition de nombreuses espèces).

Le moindre obstacle formant une chute de plus de 20 cm entrave fortement cette libre circulation. Différentes solutions d'aménagement existent. Nous pouvons vous conseiller.



Les espèces invasives, un danger méconnu

Les espèces invasives sont des végétaux ou des animaux introduits par l'homme qui se propagent et prennent la place des autres êtres vivants. Elles sont considérées comme la deuxième cause de destruction de la biodiversité. Sur votre territoire, quatre espèces sont à surveiller tout particulièrement. Si vous y êtes confrontés, contactez-nous.

Les Renouées Asiatiques, grandes plantes de 2 à 4 mètres formant de petites fleurs blanches à l'automne et dépérissant en hiver. Elles possèdent une capacité de résistance et de dispersion hors du commun. **Attention à ne pas les répandre.** Tous les déchets végétaux susceptibles d'en contenir doivent être brûlés.



La Jussie, est une plante aquatique rampante aux belles fleurs jaunes. Elle est capable de recouvrir un étang en quelques mois et fait de gros dégâts.

La Balsamine de l'Himalaya, plante de 1 à 2 mètres avec des fleurs violettes. Elle a un cycle de vie et des moyens de propagation similaires aux renouées.



Le Ragondin, est un gros rongeur creusant des terriers dans les berges. Il peut transmettre à l'homme plusieurs maladies graves.



La meilleure façon de lutter contre les espèces invasives est de ne jamais introduire dans le milieu naturel des animaux ou des végétaux exotiques potentiellement nuisibles. Choisissez plutôt des espèces locales pour fleurir vos jardins.